

## COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture



Organisation  
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: [codex@fao.org](mailto:codex@fao.org) - [www.codexalimentarius.org](http://www.codexalimentarius.org)  
Point 5 de l'ordre du jour CX/EXEC 16/71/5

**PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES  
COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS**

**Soixante et onzième session**

**Siège de la FAO, Rome (Italie)**

**21-24 juin 2016**

**PLAN STRATÉGIQUE DU CODEX POUR 2014-2019:**

**ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE**

**(Document établi par le Secrétariat du Codex, en collaboration avec la FAO et l'OMS)**

## INTRODUCTION

1. À sa trente-sixième session (2013), la Commission du Codex Alimentarius a adopté son Plan stratégique pour 2014-2019 (le Plan stratégique)<sup>1</sup>. C'est en premier lieu au Comité exécutif qu'il incombe de suivre la mise en œuvre du Plan stratégique et d'en rendre compte chaque année.
2. Le présent rapport rend compte de la deuxième année civile (2015) de mise en œuvre du Plan stratégique. Il repose sur trois sources de données et d'information: les données existantes des outils de suivi, les réponses apportées par les organes subsidiaires du Codex à l'égard d'une matrice normalisée et les renseignements fournis par la FAO et l'OMS<sup>2</sup>. Depuis la trente-huitième session de la Commission, trois autres comités (Comité du Codex sur les épices et les herbes culinaires, à sa deuxième session, Comité sur les fruits et légumes frais, à sa dix-neuvième session, et Comité sur les poissons et les produits de la pêche, à sa trente-quatrième session) ont répondu à la matrice et livré des informations. À cela s'ajoutent les réponses fournies par l'ensemble des organes subsidiaires en activité, à l'exception des comités qui ne travaillent que par correspondance et des cinq comités régionaux de coordination.
3. Un résumé de l'état d'avancement du Plan stratégique pour l'année civile 2015 est présenté à l'Annexe I. Des détails supplémentaires sont disponibles à l'Annexe II.
4. Une stratégie de communication pour le Codex a été présentée à la soixante-dixième session du Comité exécutif mais, faute de temps, elle n'a pu être ni examinée ni adoptée par la Commission du Codex Alimentarius, à sa trente-huitième session (2013). Le Comité exécutif, à sa soixante-dixième session, a demandé au Secrétariat de démarrer la mise en œuvre de la stratégie en liaison permanente avec la FAO et l'OMS, ainsi que de présenter un rapport de mise à jour sur les premiers résultats de la stratégie aux prochaines sessions du Comité exécutif et de la Commission (2016). On trouvera le rapport en question à l'Annexe III.

## RÉSUMÉ DE LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS

Objectif 1: Établir des normes alimentaires internationales répondant aux problèmes actuels et nouveaux dans le domaine de l'alimentation

5. La Commission du Codex, à sa trente-huitième session, tenue en 2015, a adopté huit nouvelles normes et textes apparentés (les normes) ainsi que 15 révisions et 12 modifications des normes actuelles. Certains comités ont commencé à débattre des nouveaux problèmes en suivant un programme propre. La coordination et la coopération avec d'autres organismes internationaux d'établissement de normes devraient être intensifiées grâce aux activités prévues par la stratégie de communication du Codex présentée en 2015 (notamment l'analyse du degré d'engagement des observateurs auprès du Codex et de la participation à des réunions et événements importants).

<sup>1</sup> [ftp://ftp.fao.org/codex/Publications/StrategicFrame/Strategic\\_plan\\_2014\\_2019\\_FR.pdf](http://ftp.fao.org/codex/Publications/StrategicFrame/Strategic_plan_2014_2019_FR.pdf).

<sup>2</sup> Paragraphes 5 à 10 du document CX/CAC 15/38/12.

### Objectif 2: Veiller à l'application des principes de l'analyse des risques dans l'élaboration des normes du Codex

6. Les comités appliquent les *Principes de travail pour l'analyse des risques* indiqués dans le Manuel de procédure et demandent des avis scientifiques qu'ils peuvent suivre, si besoin est. Dans une optique d'accroissement de l'apport scientifique des pays en développement, la FAO et l'OMS ont soutenu au moins 14 manifestations ou programmes (voir l'Annexe II, activité 2.3.2) visant à améliorer la capacité de ces États.

7. L'OMS n'affecte toujours pas assez de ressources aux avis scientifiques en matière de sécurité sanitaire des aliments. La FAO a quant à elle maintenu son aide au programme des avis scientifiques et l'a stabilisé en sanctuarisant le budget alloué au personnel et toutes les activités qui y sont associés.

### Objectif 3: Faciliter la participation effective de tous les membres du Codex

8. Le Fonds fiduciaire pour le Codex est parvenu à la fin de son mandat en 2015, et d'autres événements et programmes ont été mis en œuvre pour favoriser la participation effective au Codex (tous les détails sont fournis dans le document CX/CAC 16/39/19 attaché au rapport final du Fonds élaboré pour la trente-neuvième session de la Commission).

9. Dans le même temps, la phase de planification et d'élaboration de l'initiative appelée à succéder au Fonds fiduciaire pour le Codex (Fonds fiduciaire 2) a été exécutée en 2015, et le Fonds fiduciaire 2 a été lancé début 2016. Le Fonds fiduciaire 2 continuera d'encourager les pays en transition et en développement à participer au Codex de manière pérenne.

10. Plusieurs sessions du Codex et groupes de travail électroniques ont bénéficié d'un accueil conjoint, et il est à noter que le pourcentage de groupes de travail électroniques accueillis de cette manière est en constante augmentation depuis 2010.

### Objectif 4: Mettre en œuvre des systèmes et des pratiques de gestion des tâches efficaces et efficaces

11. De nouvelles technologies ont été mises en place, notamment un système d'inscription en ligne, un site web du Codex amélioré et un forum en ligne pour les groupes de travail électronique, afin de promouvoir la participation des Membres aux activités du Codex.

12. Un atelier a été organisé pour indiquer aux présidents du Codex comment diriger et faciliter des réunions de comité; un autre l'a été à l'intention des membres du Comité exécutif.

13. Plusieurs comités continuent de proposer des séminaires destinés aux délégués qui vont participer pour la première fois à leurs sessions.

14. S'agissant de la rapidité de la distribution des documents, le pourcentage de documents communiqués au moins deux mois avant la session est en hausse par rapport à 2014.

## **CONCLUSIONS**

15. La mise en œuvre du Plan stratégique a progressé de manière satisfaisante en 2015. Par rapport à l'année précédente, les performances à l'égard des résultantes visées par les objectifs se sont maintenues ou se sont améliorées.

16. Conformément au calendrier du Plan stratégique, cinq activités (1.1.2, 2.2.3, 3.1.4, 4.1.2 et 4.1.4) sont arrivées à leur terme en 2015. On peut lire les conclusions sur les activités 3.1.4, 2.2.3 et 4.1.4 dans les documents REP15/CAC et CX/CAC 15/38/15, CX/CAC 16/39/19 et CX/CAC 16/39/20 ainsi que dans l'Annexe II au présent document, respectivement.

17. Le Secrétariat du Codex, la FAO et l'OMS sont en train d'élaborer une plateforme en ligne, intégrée au site web du Codex, qui permettra aux Membres du Codex de mettre en ligne et de partager des informations sur leurs systèmes de contrôle de la sécurité sanitaire des aliments dans un format normalisé. La plateforme pourra notamment permettre de suivre les progrès des activités du Plan stratégique (2.3.4, 3.1.2 et 3.2.2), sur lesquels les données sont actuellement insuffisantes.

18. Dans la mesure du possible, des données pertinentes ont été collectées en 2015 afin de renseigner le suivi des activités dont certains indicateurs n'étaient pas clairs ou mesurables (à savoir 2.1.2, 2.1.3, 3.1.1, 3.2.1 et 4.1.1), comme l'a souligné la Commission du Codex lors de sa trente-huitième session<sup>3</sup>. Pour ce qui touche l'activité 2.3.1, la FAO et l'OMS estiment qu'une référence numérique seule ne suffit pas. Il faudrait élaborer une méthodologie d'évaluation qualitative mobilisant des notions comme la pertinence, la nouveauté et l'utilité des données dans la mise au point des avis scientifiques; cela permettrait également de refléter la qualité des réponses et par conséquent de rendre compte des progrès relatifs aux apports scientifiques des pays en développement.

---

<sup>3</sup> CX/CAC 15/38/12.

**RECOMMANDATIONS**

19. Il est recommandé au Comité:

- 1) d'examiner si les activités vont dans le bon sens et, si elles sont mal exécutées, de suggérer les mesures permettant d'améliorer la résultante;
- 2) de recenser les activités qui ne sont plus pertinentes et celles sur lesquelles il n'est peut-être pas utile de recueillir des données et des informations;
- 3) de déterminer si les cinq activités mentionnées au paragraphe 9 peuvent être considérées comme achevées;
- 4) de relever les difficultés persistantes à l'égard du suivi des activités dont certains indicateurs ne sont pas clairs ou mesurables, et de veiller attentivement à la mesurabilité des indicateurs quand le Plan stratégique 2020-2025 sera rédigé;
- 5) de demander au Secrétariat du Codex, en collaboration avec la FAO et l'OMS, de présenter aux prochaines sessions de la Commission et du Comité exécutif un rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan stratégique en 2016, s'agissant des activités sur lesquelles des informations et des données sont disponibles.

**RÉCAPITULATIF DES ÉTATS D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE (PAR OBJECTIF)****Objectif stratégique n° 1: ÉTABLIR DES NORMES INTERNATIONALES RÉGISSANT LES ALIMENTS QUI TRAITENT DES ENJEUX ACTUELS ET NAISSANTS RELATIFS AUX ALIMENTS****Objectif 1.1: Établir de nouvelles normes du Codex et actualiser les normes existantes en fonction des priorités de la Commission du Codex Alimentarius**

L'objectif a été satisfait puisque la Commission, à sa trente-huitième session, tenue en 2015, a adopté huit nouvelles normes, tandis que 15 normes existantes ont été révisées et 12 ont été modifiées.

Les comités ont déclaré appliquer les *Critères relatifs à l'établissement des priorités de travail* formulés dans le Manuel de procédure, certains d'entre eux faisant appel à des critères supplémentaires à cet effet.

Dans le cadre de l'examen en cours de la gestion des travaux du Codex et du fonctionnement du Comité exécutif, on envisage d'évaluer la fonction d'examen critique du Comité exécutif, qui concerne l'application des Critères relatifs à l'établissement des priorités de travail, le Plan stratégique et les activités nécessaires à l'appui de l'évaluation indépendante des risques.

**Objectif 1.2: Déterminer à l'avance les enjeux naissants<sup>4</sup> et les besoins des Membres et, lorsqu'il y a lieu, élaborer les normes alimentaires requises afin d'y répondre**

Les organes subsidiaires du Codex n'ont pas adopté une approche systémique commune afin de recenser les enjeux émergents en 2015. Toutefois, certains comités, comme le Comité sur l'hygiène alimentaire et le Comité sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires, ont appliqué leur propre système pour débattre des enjeux naissants pertinents au regard de leur mandat respectif. Les Membres, d'autres comités ou les organisations mères concernés repèrent et signalent les enjeux naissants avant ou pendant les sessions des comités pour faire en sorte que les normes nouvelles ou révisées répondent aux besoins des utilisateurs. La totalité des six comités régionaux de coordination ont inscrit le point «Situation de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments dans les pays de la région» à leur ordre du jour provisoire de 2016. Ce point vise à recenser les besoins des régions et à les classer par priorité, en particulier à l'égard des enjeux naissants ou persistants en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments.

**Objectif 1.3: Améliorer la coordination et renforcer la collaboration avec d'autres organismes internationaux d'établissement des normes en s'efforçant d'éviter la duplication des tâches et d'optimiser les possibilités**

L'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV), organisations sœurs du Codex, assistent régulièrement aux sessions de la Commission du Codex Alimentarius et de certains organes subsidiaires. Les informations fournies par l'OIE constituent un point permanent de l'ordre du jour de la Commission et des comités concernés; elles servent dans le processus d'élaboration des normes et des textes apparentés du Comité sur l'hygiène alimentaire, du Comité sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires et du Comité sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments. La coordination avec la CIPV a été resserrée sur le plan administratif et les deux organisations ont acquis un système permettant de communiquer des observations en ligne, qu'elles ont continué de développer avec l'assistance d'un fonctionnaire commun.

D'autres organisations d'établissement de normes ont participé aux comités qui les intéressaient et leur ont apporté des informations précieuses. La stratégie de communication du Codex cible également les observateurs du Codex et prévoit des activités visant à accroître leur implication dans l'élaboration des normes du Codex d'ici 2017.

Le Codex a été représenté lors de 14 événements organisés par des organisations internationales en 2015.

**Objectif stratégique n° 2: VEILLER À L'APPLICATION DES PRINCIPES DE L'ANALYSE DES RISQUES DANS L'ÉLABORATION DES NORMES DU CODEX****Objectif 2.1: Veiller à l'application systématique des principes de l'analyse des risques et des avis scientifiques**

Le Comité sur les contaminants dans les aliments, le Comité sur les additifs alimentaires, le Comité sur l'hygiène alimentaire, le Comité sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime, le Comité sur les résidus de pesticides et le Comité sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments demandent régulièrement des avis scientifiques aux organes d'experts mixtes FAO/OMS et s'appuient sur ces avis. Ces comités suivent les Principes de travail dans l'analyse des risques définis dans le Manuel de procédure afin de s'assurer de tenir compte de tous les facteurs pertinents dans l'examen des options de gestion des risques. D'autres comités, notamment le Comité sur le poisson et les produits de la pêche, le Comité sur les graisses et les huiles et le Comité régional de coordination pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest, ont également requis les avis scientifiques de la FAO et de l'OMS, selon leurs besoins. À sa trentième session, le Comité sur les principes généraux s'est penché sur la cohérence des textes relatifs à l'analyse des risques des différents comités concernés.

Outre les avis des organes d'experts de la FAO et de l'OMS, de manière générale, les Membres demandent les avis des experts scientifiques et techniques nationaux, appartenant ou non à l'administration publique, et en tiennent compte avant d'élaborer et de présenter la position du pays.

<sup>4</sup> Les enjeux naissants en matière de sécurité sanitaire des aliments et de nutrition englobent les innovations scientifiques et technologiques, les situations nouvelles qui font l'objet d'enquêtes et dont la dangerosité reste à déterminer ou les événements connexes extraordinaires (par exemple les catastrophes naturelles, les menaces externes, etc.).

Les recommandations finales en matière de gestion du risque sont le plus souvent diffusées dans les normes ou les textes apparentés eux-mêmes. De surcroît, le site web du Codex a mis en avant certains enjeux spécifiques des textes adoptés en matière de gestion du risque dans sa rubrique «Dernières nouvelles».

### **Objectif 2.2: Obtenir un accès durable aux avis scientifiques**

Les ressources affectées par l'OMS aux avis scientifiques en matière de sécurité sanitaire des aliments restent insuffisantes, car elles proviennent uniquement de financements extrabudgétaires. La FAO a maintenu son aide au programme des avis scientifiques et l'a stabilisé en sanctuarisant le budget alloué au personnel et toutes les activités qui y sont associées.

Une proposition de projet mixte FAO/OMS a été rédigée afin d'encourager de nouvelles discussions avec les Membres du Codex concernant les contributions extrabudgétaires au programme des avis scientifiques.

### **Objectif 2.3: Augmenter les contributions scientifiques des pays en développement**

En 2014/2015, la FAO et l'OMS ont lancé 11 appels à présentation de données (dont les délais expiraient en 2014/2015) ayant trait à une variété de thèmes, et suscitant des réponses variables. Ces appels ont tous été diffusés par l'intermédiaire des listes de diffusion du Codex, des sites web de la FAO et de l'OMS ainsi que de différents réseaux pertinents. Cependant, il faut encore définir une référence concernant le niveau de contribution des pays en développement; la FAO et l'OMS se concertent actuellement sur la meilleure façon de procéder à cet égard.

Ces deux organisations ont soutenu 14 événements/programmes en faveur du développement des capacités des pays en développement.

En 2015, 2 237 délégués au total ont pris part aux réunions de la Commission et de 12 organes subsidiaires (le Comité exécutif et les comités régionaux de coordination n'en font pas partie dans la mesure où leur participation est limitée). Sur ces 2 237 délégués, 679 venaient de pays en développement, soit 30 pour cent du total et deux points de moins qu'en 2014.

## **Objectif stratégique n° 3: FACILITER LA PARTICIPATION EFFECTIVE DE TOUS LES MEMBRES DU CODEX**

### **Objectif 3.1: Accroître la participation effective des pays en développement aux travaux du Codex**

En avril 2016, le Codex comptait 188 Membres, qui avaient tous nommé des points de contact. Le Soudan du Sud est le dernier pays en développement à avoir rejoint le Codex, en 2015.

L'initiative qui fait suite au Fonds fiduciaire pour le Codex (Fonds fiduciaire 2) a été lancée début 2016. Dans le cadre du Fonds fiduciaire 2, un outil diagnostique FAO/OMS a été créé afin d'aider les pays à faire le point (par autoévaluation) régulièrement sur leur programme national du Codex et à déterminer ce qui fonctionne bien ainsi que les domaines à améliorer. Tout pays souhaitant participer au Fonds fiduciaire 2 est tenu d'utiliser cet instrument, mais celui-ci peut également être utile à l'autoévaluation du programme national du Codex de chaque État.

En 2015 ont été tenues 14 sessions d'organes subsidiaires. Sur ce total, deux ont été accueillies conjointement (neuvième session du Comité sur les contaminants dans les aliments et vingt-deuxième session du Comité sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments), soit 14 pour cent. Concernant les groupes de travail électroniques organisés en 2015, 37 des 56 réunions ont bénéficié d'un accueil conjoint, soit 66 pour cent. Pour ce qui est des groupes de travail physiques de 2015, six réunions sur 14 ont été accueillies conjointement, soit 43 pour cent. S'il n'est pas possible de dégager une tendance nette quant au pourcentage de sessions de comités ou de groupes de travail physiques organisées conjointement, ce pourcentage est en hausse continue depuis 2010 s'agissant des groupes de travail électroniques.

Six comités se sont déclarés satisfaits de l'emploi des langues officielles dans les groupes de travail. En revanche, deux comités n'étaient pas toujours satisfaits ou se sont dits insatisfaits. Dans le cadre des groupes de travail électroniques et physiques, la plupart des comités utilisent principalement l'anglais et emploient d'autres langues en fonction des ressources disponibles. Les comités ont fait savoir que la promotion de modalités fondées sur une coprésidence pourrait faciliter l'usage de langues officielles autres que l'anglais.

### **Objectif 3.2: Promouvoir les programmes de renforcement des capacités aidant les pays à établir des structures nationales du Codex durables**

Quatre ateliers FAO/OMS visant le renforcement des capacités du Codex ont été organisés en 2015 avec l'aide du Fonds fiduciaire pour le Codex. Par ailleurs, six projets de développement des capacités ont été achevés ou exécutés durant 2015 (voir l'Annexe II, activité 3.2.1, et le document CX/CAC 16/39/18 pour de plus amples informations).

Plus de 10 manifestations parallèles ont eu lieu en marge des réunions du Codex.

## **Objectif stratégique n° 4: METTRE EN ŒUVRE DES SYSTÈMES ET DES PRATIQUES DE GESTION DES TÂCHES EFFICIENTS ET EFFICACES**

### **Objectif 4.1: S'efforcer de rendre le processus d'établissement des normes efficace, efficient, transparent et consensuel**

Les obstacles qui freinent les activités d'élaboration des normes sont probablement abordés dans l'examen interne dirigé par le Secrétariat relativement à la gestion des travaux du Codex et au fonctionnement du Comité exécutif (REP16/GP App. II).

En décembre 2015, le Secrétariat du Codex a organisé un atelier à l'intention des membres du Comité exécutif afin de mieux faire connaître les différents rôles en son sein, de renforcer la notion d'équipe et d'améliorer le fonctionnement du

Comité exécutif dans son ensemble. En 2016, une session de suivi du Comité exécutif est prévue pour faire en sorte que ses membres puissent tenir compte des décisions de la Commission.

Les comités ont déclaré qu'en 2015, ils s'étaient efforcés de cerner et de surmonter leurs difficultés en tirant le meilleur parti de groupes de travail (groupes de travail électroniques, physiques ou réunis pendant la session) et d'ateliers. Les comités ont en outre fait divers efforts pour atteindre un consensus, par exemple en s'assurant que les informations étaient communiquées en amont des réunions, en adoptant une approche axée sur le tutorat, en discutant aux fins d'établir une orientation claire et d'obtenir un appui avant de soumettre des propositions dans le processus par étapes, et en délimitant les travaux dans les domaines où le consensus a été atteint. Le Comité sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments a délibéré des obstacles qui entravent ses activités lors de sa vingt-deuxième session (avril-mai 2015).

Depuis 2014, de nouvelles technologies ont été introduites pour faciliter la gestion et l'administration du processus d'établissement de normes (système d'inscription en ligne, forum de discussion destiné aux groupes de travail électroniques, publipostage automatique, etc.). Le site web du Codex a connu une refonte partielle fin 2015 dans l'optique d'améliorer sa convivialité et son utilité auprès des Membres.

Concernant la distribution des documents, l'ensemble des parties intéressées, y compris le Secrétariat du Codex, les secrétariats des gouvernements des pays hôtes et les présidents des groupes de travail électroniques, collaborent très étroitement pour planifier le calendrier de leur préparation et communication. En 2015, sur le total de 415 documents de travail diffusés en trois langues (EN/FR/SP), 118 ont été distribués au moins deux mois avant la session. Cela représente 30 pour cent, en légère amélioration par rapport à 2014 (hausse de 22 pour cent) (voir l'Annexe II pour de plus amples informations). Des difficultés subsistent néanmoins dans certains comités, comme le Comité sur l'hygiène alimentaire, où les progrès dépendent de la fourniture d'avis scientifiques.

En 2015, 14 groupes de travail physiques se sont réunis, dont 10 (soit 71 pour cent) en marge de réunions de comités. En 2014, un nombre total de 10 groupes de travail physiques se sont réunis et, à une exception près, se sont réunis (90 pour cent) en marge de réunions de comités.

Pour compléter le suivi de cette activité, nous avons réalisé une étude sur la rapidité de l'élaboration et de la révision des normes. Jusqu'à 2015, il fallait en moyen 2,69 années pour achever une norme, en considérant celles qui avaient reçu un numéro de travail. Seules trois tâches ont nécessité plus de cinq ans pour être terminées. Autrement dit, 97 pour cent des travaux ont été menés à bien en moins de cinq ans (voir l'Annexe II pour de plus amples informations).

#### **Objectif 4.2: Améliorer l'aptitude à parvenir à un consensus dans le cadre du processus d'établissement des normes**

En 2015 ont eu lieu deux manifestations organisées à l'intention des présidents du Codex:

- 13-14 mars 2015: *Comment optimiser les modalités de communication des comités du Codex?*
- 10 juillet 2015: *Réunion officielle des présidents du Codex* (tenue en marge de la trente-huitième session de la Commission).

En amont de l'atelier de 2016 prévu en marge de la trentième session du Comité sur les principes généraux, le Secrétariat du Codex a également étudié les besoins de formation des présidents du Codex.

Il ressort de leurs réponses à la matrice que les comités tentent de cerner et de surmonter leurs difficultés en tirant le meilleur parti de petits groupes de travail (groupes de travail électroniques, physiques ou réunis pendant la session) et d'ateliers. Les comités font en outre divers efforts pour atteindre un consensus, par exemple en s'assurant que les informations sont communiquées en amont des réunions, en adoptant une approche axée sur le tutorat, en discutant aux fins d'établir une orientation claire et obtenir un appui avant de soumettre des propositions dans le processus par étapes, et en délimitant les travaux dans les domaines où le consensus a été atteint. Le Comité sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments a délibéré des obstacles à son travail lors de sa vingt-deuxième session (avril-mai 2015)<sup>5</sup>.

En 2015, un total de 18 réunions de comités ont été tenues, et pour au moins six d'entre elles (vingt et unième session du Comité régional de coordination pour l'Afrique, vingt-quatrième session du Comité sur les graisses et les huiles, neuvième session du Comité sur les contaminants dans les aliments, deuxième session du Comité du comité du Codex sur les épices et les herbes culinaires, trente-quatrième session du Comité sur le poisson et les produits de la pêche et quarante-septième session du Comité sur l'hygiène alimentaire) les comités avaient organisé avant la session plénière un séminaire/atelier destiné aux délégués participant à une réunion pour la première fois.

---

<sup>5</sup> Document de travail relatif aux problèmes et sources de difficultés ayant une incidence sur l'aptitude du Comité sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments à mener ses travaux avec efficacité (CX/RVDF 15/22/2).

## Annexe II

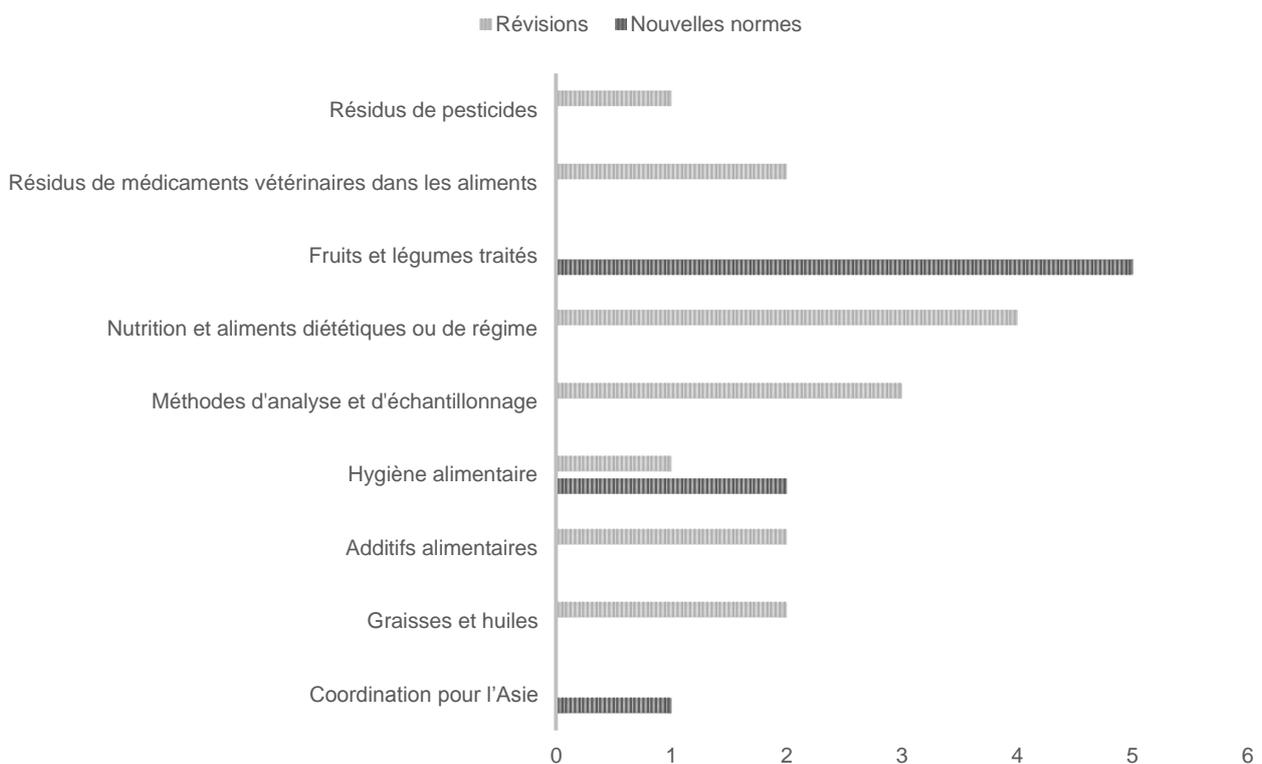
**RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN OEUVRE (ACTIVITÉS)****Activité 1.1.1**

Tous les comités qui ont répondu (15 sur 23) appliquent les Critères relatifs à l'établissement des priorités de travail formulés dans le Manuel de procédure. Le travail du Comité sur les principes généraux contribue à garantir que les autres comités disposent des mécanismes nécessaires pour mener à bien leur processus d'élaboration des normes efficacement. De plus, ce Comité a mis au point des principes d'analyse des risques et un code d'éthique destinés aux gouvernements.

Comme dans le précédent rapport de situation, le Comité sur les contaminants dans les aliments, le Comité sur l'hygiène alimentaire, le Comité sur les résidus de pesticides, le Comité sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments et le Comité sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires ont fait savoir qu'ils utilisaient des critères supplémentaires qui leur sont propres pour hiérarchiser leurs travaux par ordre de priorité. Aucun comité n'a fait part de projets imminents d'examen ou de révision des critères en vigueur.

Étant donné que toutes les nouvelles propositions ont été évaluées au moyen des critères indiqués dans le Manuel de procédure, le nombre de normes élaborées et révisées en fonction des critères d'établissement des priorités est égal au nombre de normes nouvelles ou révisées adoptées aux étapes 8 ou 5/8 lors de la trente-huitième session de la Commission du Codex, soit 23.

Figure 1: Normes nouvelles ou révisées adoptées par comité en 2015



### Activité 1.1.2

Le processus d'examen critique constituera l'un des volets de l'examen interne dirigé par le Secrétariat sur la gestion des travaux du Codex et fonctionnement du Comité exécutif (CX/CAC 15/38/9). Le cadre de référence de cet examen interne doit encore être approuvé lors de la trente-neuvième session de la Commission, c'est pourquoi cette activité, qui devait à l'origine s'achever en avril 2015, a été repoussée et devrait très probablement arriver à terme d'ici fin 2018.

### Activités 1.2.1 et 1.2.2

En mars 2016, le Secrétariat du Codex, la FAO et l'OMS ont entamé une enquête auprès des Membres en vue d'établir les enjeux naissants et cruciaux en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments. Les renseignements collectés alimenteront les documents d'information destinés aux comités régionaux de coordination ainsi qu'une plateforme en ligne qui permettra aux Membres de conserver et de comparer les données sur ces questions naissantes dans un site unique (site web du Codex). En fonction des taux de réponse à l'enquête et de la qualité des réponses, la plateforme pourrait à l'avenir se voir élargie et aider les Membres à repérer et à suivre les enjeux naissants.

### Activité 1.3.1

Les documents suivants décrivent plus précisément la coopération entre les comités du Codex et l'OIE: CX/CAC 16/39/21 (Relations entre la Commission du Codex Alimentarius et d'autres organisations internationales); CX/FH 15/47/4; CX/RVDF 15/22/5 et CX/FICS 14/21 INF/3.

Étant donné les similitudes structurelles de leurs secrétariats, le Codex et la CIPV ont poursuivi leur collaboration administrative en 2015. Le Codex coopère également avec la CIPV pour ce qui touche leurs intérêts communs au sein de l'OMC et du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce.

### Activité 1.3.2

La coopération entre le Codex et d'autres organisations internationales d'établissement de normes est parfois ancienne, ce qui n'empêche pas qu'elle puisse être améliorée par l'adoption d'une approche stratégique privilégiant activement les domaines d'intérêt commun. Ces organisations pouvant jouer un rôle central dans l'amélioration des normes du Codex, les interactions avec elles devraient être intensifiées, par exemple en accroissant la représentation du Codex dans toutes les réunions pertinentes de ces organisations.

Les documents suivants contiennent des informations sur la coopération entre les comités du Codex et certaines organisations internationales d'établissement de normes: CX/CAC 16/39/21 (Relations entre la Commission du Codex Alimentarius et d'autres organisations internationales), CX/FFV 15/19/4 (CEE-ONU) et FH/47 CRD/12 (ISO).

### Activité 2.1.2

L'approche de tutorat adoptée en 2012 lors de la révision des *principes et directives pour l'établissement et l'application de critères microbiologiques relatifs aux aliments* (CAC/GL 21-1997) constitue un exemple de mécanisme que le Comité sur l'hygiène alimentaire a utilisé pour associer les experts scientifiques et techniques du niveau national aux travaux du Codex.

Les comités ne pensent pas que des indications particulières à ce sujet soient actuellement nécessaires.

### Activité 2.1.3

Les comités mentionnés ci-dessous ont fait savoir qu'ils appliquaient des critères particuliers en complément des Principes de travail pour l'analyse des risques:

- Comité sur les contaminants dans les aliments – critères spécifiques pour fixer des limites maximales de contaminants dans la Norme générale pour les contaminants et les toxines présents dans les produits de consommation humaine et animale;
- Comité sur les résidus de pesticides – Principes d'analyse des risques appliqués par le Comité du Codex sur les résidus de pesticides;
- Comité sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments – Principes d'analyse des risques appliqués par le comité du codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments.

### Activité 2.1.4

Les Membres continuent d'orienter leurs activités en se fondant essentiellement sur les *Principes de travail pour l'analyse des risques en matière de sécurité sanitaire des aliments destinés à être appliqués par les gouvernements* (CAC/GL 62-2007). Ces directives mettent en avant l'importance du partage des informations relatives aux préoccupations des parties intéressées sur les risques associés aux aliments.

En 2015, 35 normes et textes apparentés ont été adoptés lors de la trente-huitième session de la Commission et presque tous publiés sous forme de nouvelles normes, de révisions ou de modifications sur le site web du Codex un mois après la réunion. Par ailleurs, des articles publiés dans la rubrique «Dernières nouvelles» du site ont souligné les questions spécifiques d'évaluation des risques liées aux textes adoptés (par exemple l'évaluation des risques associés aux LMR de somatotropines bovines dans la production de lait de vache).

Cette question intéresse les comités horizontaux, tandis que les comités verticaux considèrent que la diffusion des recommandations touchant la gestion du risque n'est pas une activité prioritaire.

### Activité 2.2.1

Les ressources affectées par l'OMS aux avis scientifiques en matière de sécurité sanitaire des aliments restent insuffisantes, car elles proviennent uniquement de financements extrabudgétaires. D'autre part, cela fait longtemps que la sécurité des produits alimentaires ne figure plus à l'ordre du jour des réunions des organes directeurs de l'OMS, et aucun Membre n'est intervenu sur le sujet.

Au sein de la FAO, les avis scientifiques sur la sécurité des produits alimentaires étaient également absents de l'ordre du jour des sessions des organes directeurs en 2015. La FAO a toutefois maintenu son aide au programme des avis scientifiques et l'a stabilisé en sanctuarisant le budget alloué au personnel et toutes les activités qui y sont associés.

### Activités 2.2.2 et 2.2.3

Une proposition de projet mixte FAO/OMS a été rédigée afin d'encourager de nouvelles discussions avec les Membres du Codex concernant les contributions extrabudgétaires au programme des avis scientifiques.

### Activité 2.3.2

Un appui a été fourni dans le cadre de diverses modalités de renforcement des capacités, à savoir:

- travaux relatifs au projet mixte FAO/OMS sur la présence de mycotoxines dans le sorgho, en cours d'achèvement. L'atelier régional final s'est tenu à Addis-Abeba les 18 et 19 juin 2015, en collaboration avec le Partenariat pour la lutte contre l'aflatoxine. Une analyse plus approfondie des résultats a été effectuée en réponse aux demandes formulées à l'issue de la neuvième session du Comité sur les contaminants dans les aliments (CX/CF 15/9/3 – Add 1), et un document a été présenté à la dixième session dudit Comité;
  - appui technique au projet visant la production de données sur les pesticides en Afrique (STDF/PG/359) au profit du renforcement des capacités régionales de satisfaire les exigences en matière de pesticides pour les exportations, sur la base des normes internationales (limites maximales de résidus établies par le Codex) – Bénin, Cameroun, Ghana, Kenya, Mali, Ouganda, Sénégal, Tanzanie, Zambie;
  - soutien de la FAO au projet latino-américain de recueil de données sur les pesticides (FANDC: STDF/PG/436) dans les pays suivants: Bolivie, Colombie, Costa Rica, Guatemala, Panama, Pérou (2014-2015);
  - réalisation d'une étude régionale de l'alimentation totale au Nigéria, au Mali, au Cameroun et au Bénin - la FAO/l'OMS ont géré ce projet financé par le FANDC;
  - programme du PCT (FAO) visant à renforcer les capacités en matière d'analyse des risques au Mali (TCP/MLI/3502), en cours d'exécution;
  - atelier national de formation sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments au Bangladesh en janvier 2015;
  - l'OMS a continué de fournir un soutien technique au Ministère indonésien de la santé pour analyser la première étude du régime alimentaire total au niveau national;
  - atelier de la FAO sur l'évaluation des risques microbiologiques, organisé conjointement avec l'Institut international des sciences de la vie pour les pays membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (Afrique du Sud, Botswana, Lesotho, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Seychelles, Swaziland, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe), en juin 2015 à Windhoek (Namibie);
  - la FAO a organisé un atelier sur l'élaboration de critères microbiologiques conformes aux normes et directives internationales en faveur d'une harmonisation des règlements relatifs à la sécurité des produits alimentaires au sein du Marché commun de l'Afrique orientale et australe, à Nairobi (Kenya) les 16 et 17 novembre 2015. Y ont participé le Kenya, le Rwanda, l'Ouganda, le Malawi, les Seychelles, le Swaziland, le Zimbabwe et Maurice;
  - la FAO a organisé un atelier sur la gestion des risques microbiologiques à Accra (Ghana) consacré au renforcement de l'interface réglementaire pour les chaînes de valeur de la cassave et du poisson fumé. Cet atelier a eu lieu du 17 au 20 mai 2016 et a réuni des participants du Ghana, de Sierra Leone, du Nigéria, du Libéria et de Gambie.
  - Appui à l'élaboration d'un profil du risque et/ou de l'évaluation du risque afin de déterminer les effets nocifs pour la santé humaine dus à la consommation de maïs (TCP/GUA / 3501 MAGA), en cours au Guatemala;
  - Programme de coopération technique de la FAO: analyse de la filière d'approvisionnement horticole après récolte portant sur la contamination microbienne dans une sélection de fruits et légumes à Samoa en 2015;
- la FAO et l'OMS ont poursuivi en 2015 leur collaboration autour de l'outil CIFOCo (récapitulatifs de statistiques FAO/OMS sur la consommation alimentaire individuelle chronique) en ligne à l'adresse <http://www.who.int/foodsafety/databases/en/>;
- la FAO et l'OMS ont également poursuivi l'élaboration de la version pilote de l'outil FAO/WHO GIFT (outil général FAO/OMS de collecte de données sur la consommation alimentaire individuelle), sur lequel on peut trouver plus d'informations à l'adresse <http://www.fao.org/nutrition/assessment/food-consumption-database/en/>.

## Activité 2.3.3

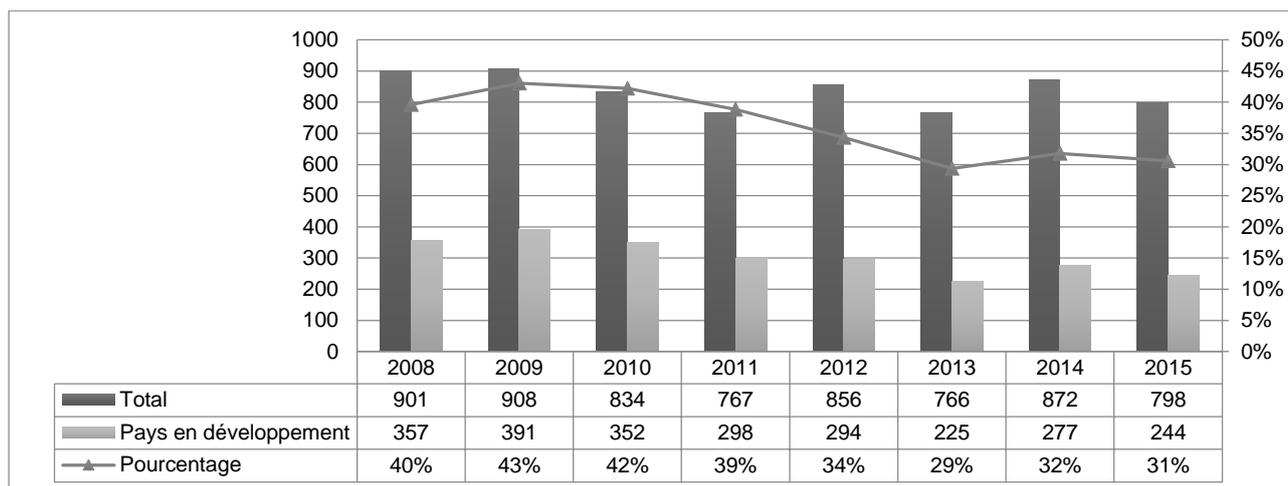
Figure 2: Nombre total de délégations et délégations des pays en développement<sup>6</sup> pour la période 2008-2015

Figure 3: Nombre total de délégués et nombre de délégués des pays en développement pour la période 2008-2015

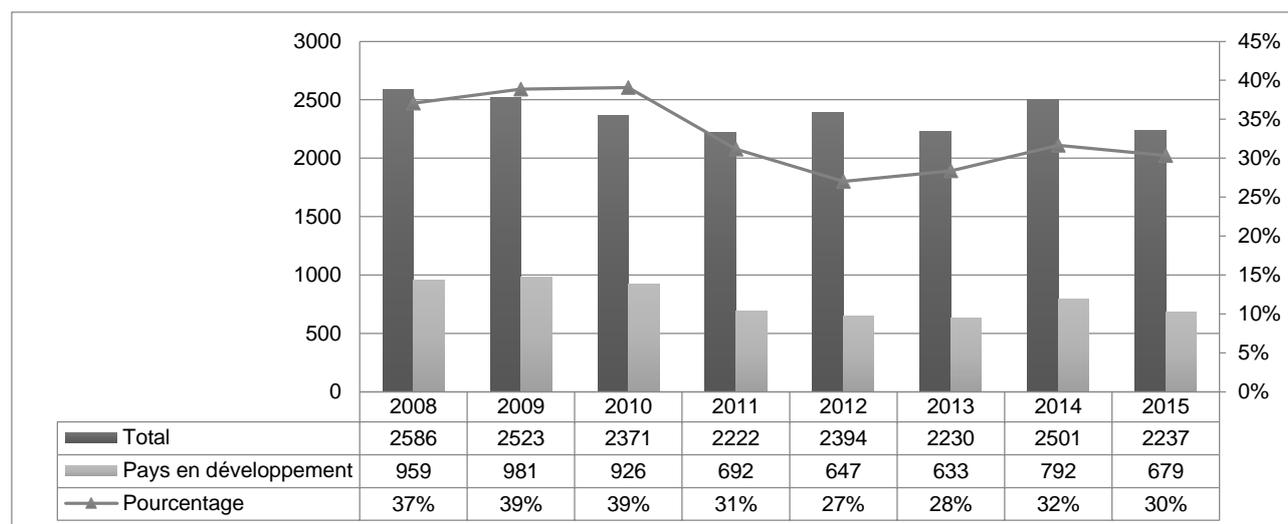
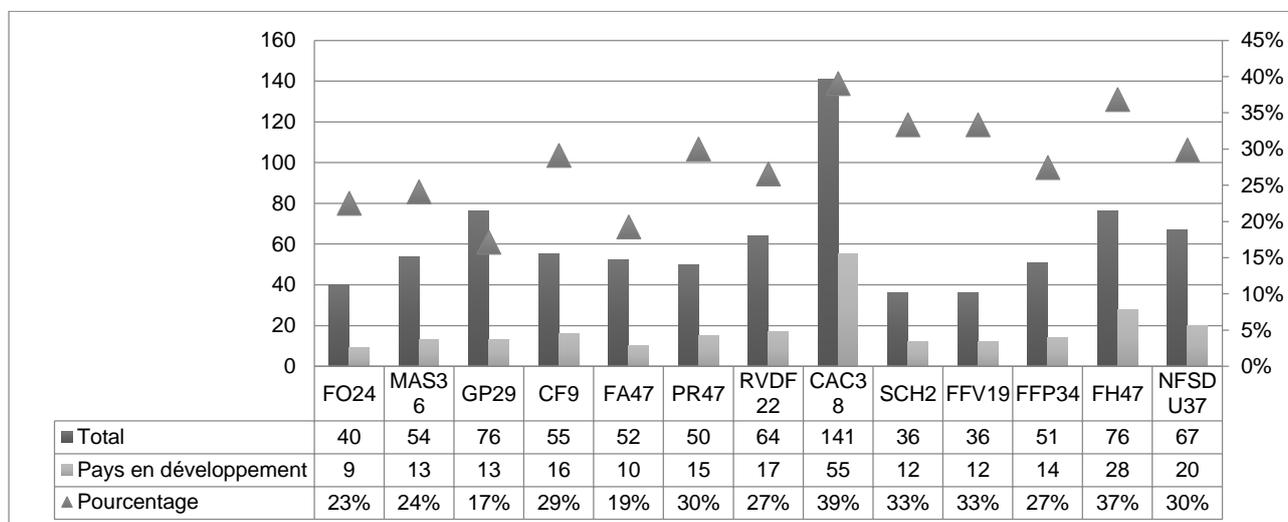
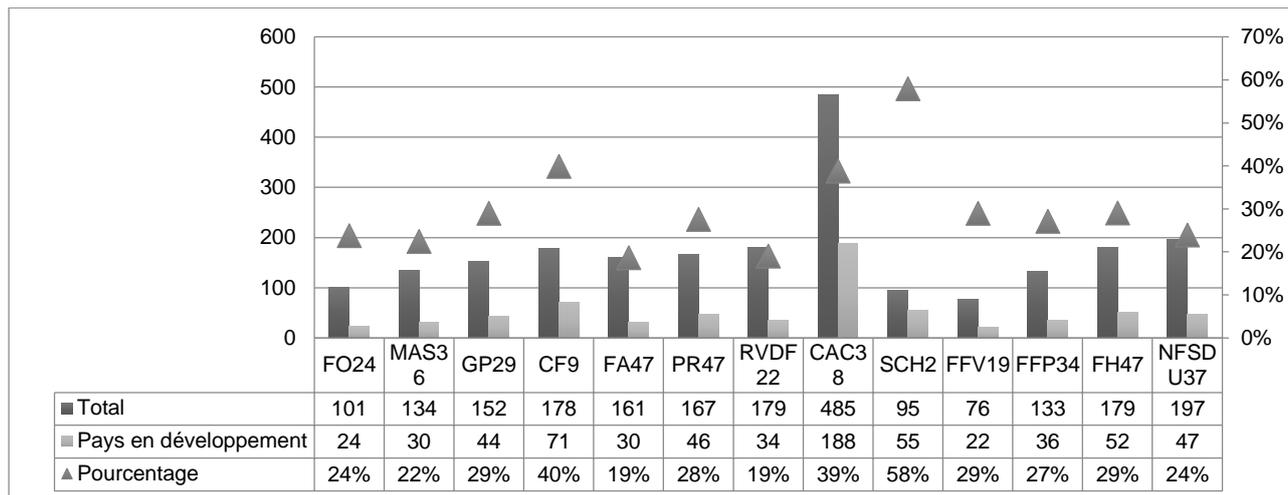


Figure 4: Nombre total de délégations et délégations des pays en développement pour les réunions des comités et de la Commission du Codex Alimentarius tenues en 2015



<sup>6</sup> Pays en développement: pays à faible revenu et pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure selon la classification de la Banque mondiale à chaque exercice (<http://data.worldbank.org/about/country-and-lending-groups>)

Figure 5: Nombre total de délégués et nombre de délégués des pays en développement pour les réunions des comités et de la Commission du Codex Alimentarius tenues en 2015



### Activité 3.1.1

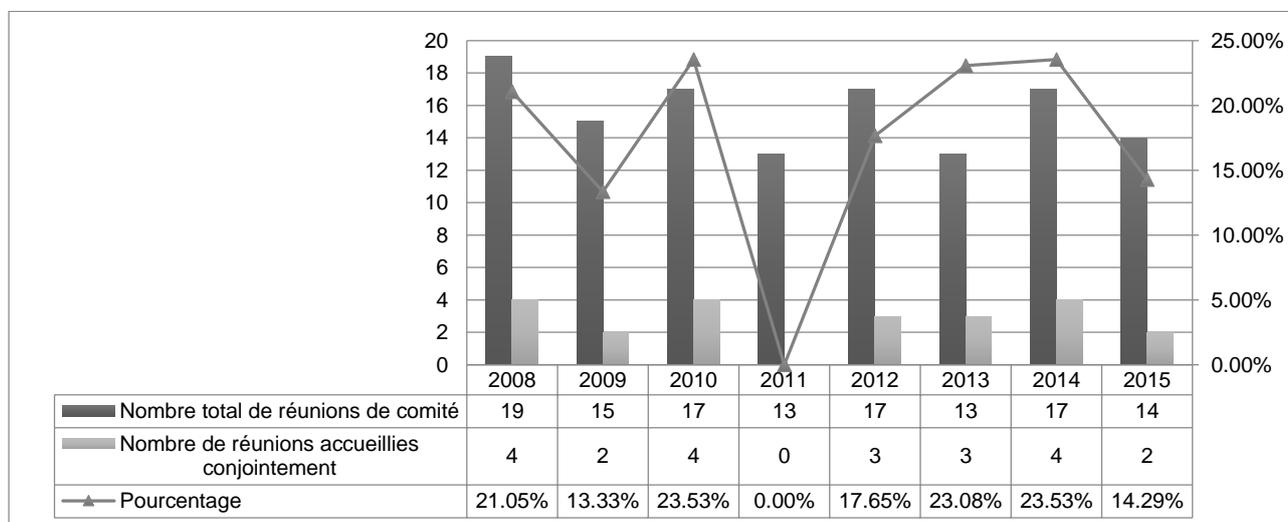
En mars 2016, le Codex comptait 188 pays membres, qui avaient tous nommé des points de contact. Cependant, disposer d'un point de contact avec le Codex ne correspond pas forcément à la mise en place de structures institutionnelles nationales pérennes chargées de promouvoir la participation effective aux processus d'établissement des normes du Codex.

Il faut qu'un programme national du Codex soit en place dans le pays pour qu'il soit prêt et préparé à participer efficacement aux sessions du Codex. Ce programme doit être doté de personnel connaissant suffisamment les activités du Codex<sup>7</sup> et les questions liées aux normes alimentaires nationales, et disposer de mécanismes et de processus clairs permettant de gérer et de fournir les apports aux travaux du Codex. Par ailleurs, le programme doit bénéficier de ressources humaines et financières adéquates, recueillir les contributions du secteur privé, des consommateurs et des communautés scientifique et académique, et intégrer pleinement un système de contrôle des aliments performant. Il doit en outre convenir aux buts poursuivis, se préoccuper des intérêts et priorités nationaux et s'adapter aux changements et aux évolutions des besoins.

### Activité 3.1.2

En 2009-2010, une étude a été réalisée sur l'accueil conjoint des sessions du Codex, en relation avec l'activité 5.3 du Plan stratégique 2008-2013 du Codex. À la suite de l'examen de cette question par la Commission du Codex et par le Comité du Codex sur les principes généraux, les Lignes directrices à l'usage des gouvernements hôtes de comités du Codex et de groupes intergouvernementaux spéciaux (Section III du Manuel de procédure) ont été modifiées pour insérer un texte ayant trait à l'accueil conjoint, et une page web<sup>8</sup> consacrée aux procédures liées aux modalités d'accueil conjoint a été mise en ligne sur le site web officiel du Codex.

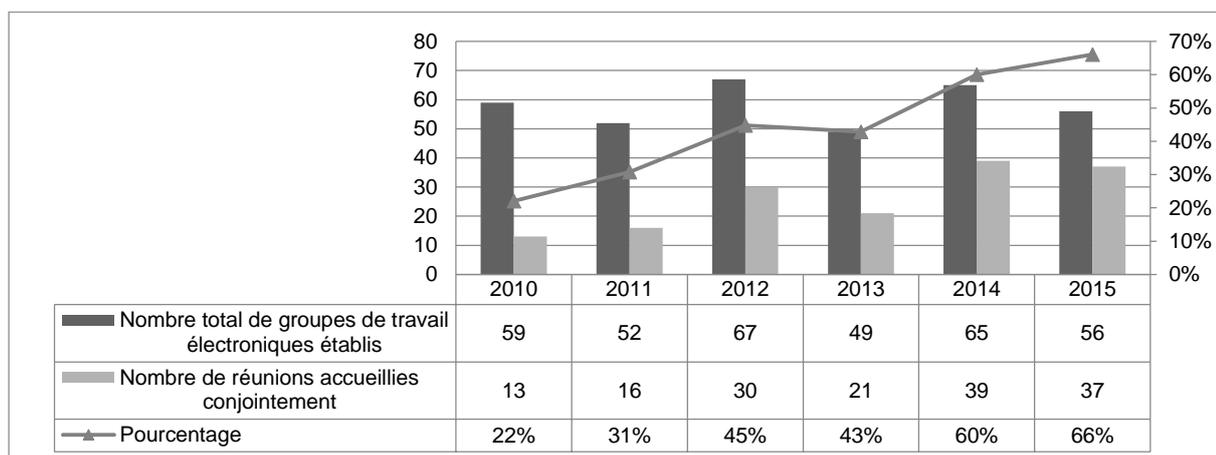
Figure 6: Nombre d'organes subsidiaires accueillis conjointement



<sup>7</sup> Les travaux du Codex englobent les résultats de la Commission du Codex Alimentarius et de ses organes subsidiaires, les tâches et activités exécutées par toutes les parties prenantes lors des sessions du Codex en vue d'élaborer les textes du Codex, et le travail préparatoire connexe au niveau national.

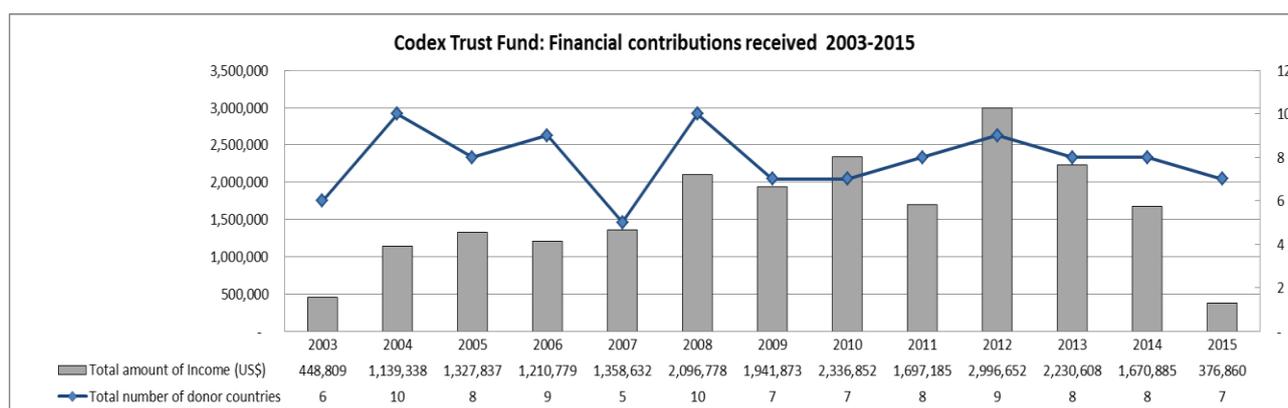
<sup>8</sup> <http://www.codexalimentarius.org/meetings-reports/co-hosting-meetings/fr/>

Figure 7: Nombre de groupes de travail électroniques accueillis conjointement



## Activité 3.1.3

Figure 8: Contributions financières reçues pendant la période 2003-2015



## Activité 3.1.5

Les six langues officielles (anglais, français, espagnol, arabe, chinois et russe) ont été utilisées lors de la trente-huitième session de la Commission du Codex et, à sa soixante-dixième session, le Comité exécutif a fait usage de toutes les langues officielles autres que le russe. Tous les comités s'occupant de questions générales et tous les comités de produits ont employé l'anglais, l'espagnol et le français comme langues de travail. Les comités régionaux de coordination ont fait appel aux langues officielles des Nations Unies suivantes: treizième session du Comité régional de coordination pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest (CCNASWP) (anglais seulement), vingt-neuvième session du Comité régional de coordination pour l'Europe (CCEURO) (anglais, espagnol, français et russe), dix-neuvième session du Comité régional de coordination pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CCLAC) (anglais et espagnol), Comité régional de coordination pour l'Afrique (CCAFRICA) (anglais et français) et Comité régional de coordination pour le Proche-Orient (CCNEA) (anglais, arabe et français).

Pour ce qui est des groupes de travail électroniques et physiques, c'est l'anglais qui a été employé dans la totalité des cas.

Tableau 1. Langues employées dans les groupes de travail électroniques établis en 2014 et 2015

	2014		2015	
	Nombre	pourcentage	Nombre	pourcentage
Nombre total de groupes de travail électroniques établis	64		56	
Groupes de travail électroniques utilisant l'anglais	64	100,00 %	56	100,00 %
Groupes de travail électroniques utilisant le français	1	1,56 %	5	8,93 %
Groupes de travail électroniques utilisant l'espagnol	8	12,50 %	8	14,29 %
Groupes de travail électroniques utilisant le russe	1	1,56 %		
Groupes de travail électroniques utilisant l'arabe			2	3,57 %

Tableau 2. Langues employées dans les groupes de travail physiques établis en 2014 et 2015

	2014		2015	
	Nombre	pourcentage	Nombre	pourcentage
Total des réunions de groupes de travail physiques tenues	12		14	
Groupes de travail physiques utilisant l'anglais	12	100,00 %	14	100,00 %
Groupes de travail physiques utilisant le français	4	33,33 %	10	71,43 %
Groupes de travail physiques utilisant l'espagnol	4	33,33 %	10	71,43 %

### Activité 3.2.1

Quatre ateliers FAO/OMS visant le renforcement des capacités relatives au Codex ont été organisés en 2015 avec l'aide du Fonds fiduciaire pour le Codex.

- Région Afrique du Codex: Atelier FAO/OMS précédant le Comité de coordination du Codex pour l'Afrique sur la communication sur les risques, Yaoundé (Cameroun), 26 janvier 2015.
- Région Pacifique Sud-Ouest du Codex: Atelier FAO/OMS sur la nutrition, les maladies non transmissibles et le rôle du Codex, Nadi (Fidji), 20-22 avril 2015.
- Région Europe du Codex: Atelier régional FAO/OMS sur le renforcement des capacités pour une participation efficace au Codex, axé sur la sécurité microbiologique des aliments, destiné aux pays de la CEI et aux pays voisins de la Région Europe du Codex, Saint-Petersbourg (Fédération de Russie), 17-18 septembre 2015.
- Région Proche-Orient du Codex: Atelier régional précédant le Comité de coordination du Codex pour le Proche-Orient sur la mise à jour des processus et des procédures du Codex, y compris le démarrage de nouveaux travaux, Beyrouth (Liban), 29-30 octobre 2015.

À cela s'ajoutent les projets de développement des capacités suivants, arrivés à terme ou exécutés durant 2015:

- Renforcement des capacités en matière de mise en œuvre du Codex en Mongolie (TCP/MON/3401): mai 2012 – avril 2015.
- Renforcement du comité national et du point de contact du Codex au Liban (TCP/LEB/3401): janvier 2013 – décembre 2015.
- Promotion de la participation au Codex au Lesotho, au Swaziland et au Zimbabwe (TCP/SFS/3503): mai 2015 – avril 2016.
- Consolidation des systèmes nationaux de contrôle des aliments et développement des capacités du comité national du Codex aux Comores: mai 2014 – décembre 2016.
- Aide au renforcement des capacités à l'appui du Codex Alimentarius et amélioration des systèmes de contrôle des aliments dans les pays d'Afrique de l'Est (TCP/SFE/3501): septembre 2014 – avril 2016.
- Assistance technique à la formulation de programmes de sécurité des produits alimentaires en Guinée-Bissau (TCP/GBS/3503): février 2015 – mai 2016.

### Activité 3.2.3

En 2015, six manifestations ont été organisées en marge de la session de la Commission du Codex Alimentarius:

- 6 juillet: manifestation parallèle consacrée à la plateforme sur les aliments issus d'organismes génétiquement modifiés de la FAO (environ 100 participants);
- 7 juillet: nouvelles fonctionnalités du site web du Codex: inscription en ligne et communications des observations (environ 100 participants);
- 8 juillet: information sur l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC (environ 100 participants);
- 9 juillet: réunion des secrétariats des organes subsidiaires du Codex des pays hôtes (environ 40 personnes);
- 9 juillet: manifestation parallèle FAO/OMS consacrée aux risques associés aux aliments pour animaux (environ 100 personnes);
- 10 juillet: lancement de l'initiative faisant suite au Fonds fiduciaire pour le Codex (environ 900 personnes).

D'autre part, plusieurs manifestations ont été organisées en marge des réunions des organes subsidiaires de la Commission du Codex, notamment:

- 2 juin 2015: manifestation consacrée à la plateforme sur les aliments issus d'organismes génétiquement modifiés en marge de la huitième session du Comité régional de coordination pour le Proche-Orient;
- 4 juin 2015: manifestation portant sur les outils de développement des capacités en matière de sécurité sanitaire des aliments en marge de la huitième session du Comité régional de coordination pour le Proche-Orient;

- 14 avril 2015: manifestation sur la sécurité des aliments des animaux en marge de la quarante-septième session du Comité sur les résidus de pesticides.

#### Activité 4.1.1

Il ressort de leurs réponses à la matrice que les comités tentent de cerner et de surmonter leurs difficultés en tirant le meilleur parti de groupes de travail (groupes de travail électroniques, physiques ou réunis pendant la session) et d'ateliers. Les comités font en outre divers efforts pour atteindre un consensus, par exemple en s'assurant que les informations sont communiquées en amont des réunions, en adoptant une approche axée sur le tutorat, en discutant aux fins d'établir une orientation claire et d'obtenir un appui avant de soumettre des propositions dans le processus par étapes, et en délimitant les travaux dans les domaines où le consensus a été atteint. Ainsi, à sa vingt-deuxième session (avril-mai 2015), le Comité sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments s'est penché<sup>9</sup> sur les obstacles freinant ses travaux, une approche qui pourrait intéresser également d'autres comités.

#### Activité 4.1.2

En août 2015, un membre du personnel du Secrétariat du Codex a été chargé de la gestion des outils d'informatique décisionnelle et des services d'appui informatique dans le but d'améliorer encore les systèmes de gestion en interne.

#### Activité 4.1.3

Les nouvelles technologies introduites en 2014 (Sharepoint, forum de discussion phpBB, publipostage automatisé) ont continué d'être utilisées et améliorées en 2015. En février 2016, quatre comités et sept groupes de travail électroniques avaient recours au forum de discussion, qui rassemblait environ 270 membres.

Fin 2015, un nouveau logiciel de publication de commentaires en ligne a été acheté. Sa mise en service s'effectue en 2016 tant au niveau du Codex que de la CIPV. Pour les points de contact du Codex, il sera ainsi bien plus facile de rédiger, partager et communiquer des observations sur les textes du Codex, et le système permettra au Secrétariat du Codex de gérer les processus de consultation en automatisant les notifications, en compilant les commentaires de manière simple et efficace ainsi qu'en fournissant des données à des fins d'analyse.

D'autres technologies visant à intensifier la participation aux réunions des comités sont encore à l'essai. À titre d'exemple, l'ouverture de la session du Comité régional de coordination pour le Proche-Orient tenue à Rome en juin 2015 a été diffusée en ligne en temps réel.

#### Activité 4.1.4

Dans le cadre de sa nouvelle stratégie de communication, le Secrétariat du Codex a commencé à mettre au point un système de distribution des documents amélioré, mieux ciblé et plus automatisé.

##### Distribution en temps voulu des documents de travail

Cette section présente une analyse de la distribution des documents de travail en anglais, espagnol et français élaborés à l'intention des réunions de la Commission et des comités tenues en 2014 et 2015. Cette analyse ne porte pas sur les lettres d'invitation, les ordres du jour provisoires, les lettres circulaires et leurs réponses, les additifs (contenant essentiellement des observations) et les documents d'information<sup>10</sup>.

Conclusion:

Le tableau qui suit indique le nombre de documents de travail produits et entrant dans le périmètre de l'analyse décrite ci-dessus. Il permet également de comparer les documents diffusés au moins deux mois avant une session et ceux qui ne l'ont pas été dans ce délai.

	2014				2015			
	Total	A	F	E	Total	A	F	E
Nombre total de documents de travail analysés	490	179	151	160	415	141	141	133
Nombre de documents de travail non diffusés	27	6	11	10	26	8	9	9
Nombre total de documents de travail diffusés	463	173	140	150	389	133	132	124
Nombre de documents de travail diffusés au moins deux mois avant la session	101	53	22	26	118	51	36	31
Nombre de documents de travail diffusés moins de deux mois avant la session	362	120	118	124	271	82	96	93

Total: En 2014, 490 documents de travail au total ont été diffusés. Sur 490, 101 documents ont été communiqués au moins deux mois avant la session, soit 22 pour cent. En 2015, 415 documents de travail au total ont été diffusés. Sur 415, 118 documents ont été communiqués au moins deux mois avant la session, soit 30 pour cent.

<sup>9</sup> Document de travail relatif aux problèmes et sources de difficultés ayant une incidence sur l'aptitude du CCRVDF à mener ses travaux avec efficacité (CX/RVDF 15/22/2)

<sup>10</sup> Paragraphe 5, CAC/37 CRD/5

Anglais: En 2014, 173 documents de travail au total ont été diffusés. Sur 173, 53 documents ont été communiqués au moins deux mois avant la session, soit 31 pour cent. En 2015, 133 documents de travail au total ont été diffusés. Sur 133, 51 documents ont été communiqués au moins deux mois avant la session, soit 38 pour cent.

Français: En 2014, 140 documents de travail au total ont été diffusés. Sur 140, 22 documents ont été communiqués au moins deux mois avant la session, soit 24 pour cent. En 2015, 132 documents de travail au total ont été diffusés. Sur 132, 36 documents ont été communiqués au moins deux mois avant la session, soit 29 pour cent.

Espagnol: En 2014, 150 documents de travail au total ont été diffusés. Sur 150, 26 documents ont été communiqués au moins deux mois avant la session, soit 28 pour cent. En 2015, 124 documents de travail au total ont été diffusés. Sur 124, 31 documents ont été communiqués au moins deux mois avant la session, soit 27 pour cent.

Globalement, on observe une amélioration de la rapidité de la distribution des documents de travail entre 2014 et 2015, sauf en ce qui concerne les documents en espagnol.

#### Rapidité d'élaboration et de révision des normes du Codex

Cette étude a été effectuée pour compléter le suivi de l'activité 4.1.4, car il a été établi que le critère correspondant posait des problèmes de clarté et de mesurabilité. En cas d'obstacles, l'élaboration et la révision peuvent durer plus longtemps que d'habitude. À cet égard, la durée d'élaboration ou de révision d'une norme doit être considérée comme un indicateur mesurable et utile.

Cette section présente une analyse du temps écoulé entre l'approbation d'une nouvelle tâche visant une norme et son adoption finale, pour tous les documents dotés d'un numéro de travail (le Codex a commencé à attribuer des numéros de travail à partir de la vingt-septième session de sa Commission en 2004). Autrement dit, l'analyse n'a pas porté sur les documents sans numéro de travail, par exemple les modifications et les travaux en continu. Ont également été exclus du périmètre de l'étude les documents suivants, en raison de difficultés pour établir l'intervalle recherché:

- travaux suspendus (N08-2012, N08-2012, N09-2012, N03-2011, N04-2011, N01-2005, N11-2005, N10-2004, N12-2004)
- tâches auxquelles un numéro de travail a été attribué mais converties ultérieurement en travail en continu (N09-2006, N04-2010, N10-2006 et N18-2011)
- travail approuvé comme nouvelle tâche et adopté sous forme finale au cours de la même année (N04-2006)
- travaux disparus (N09-2009, N04-2007)

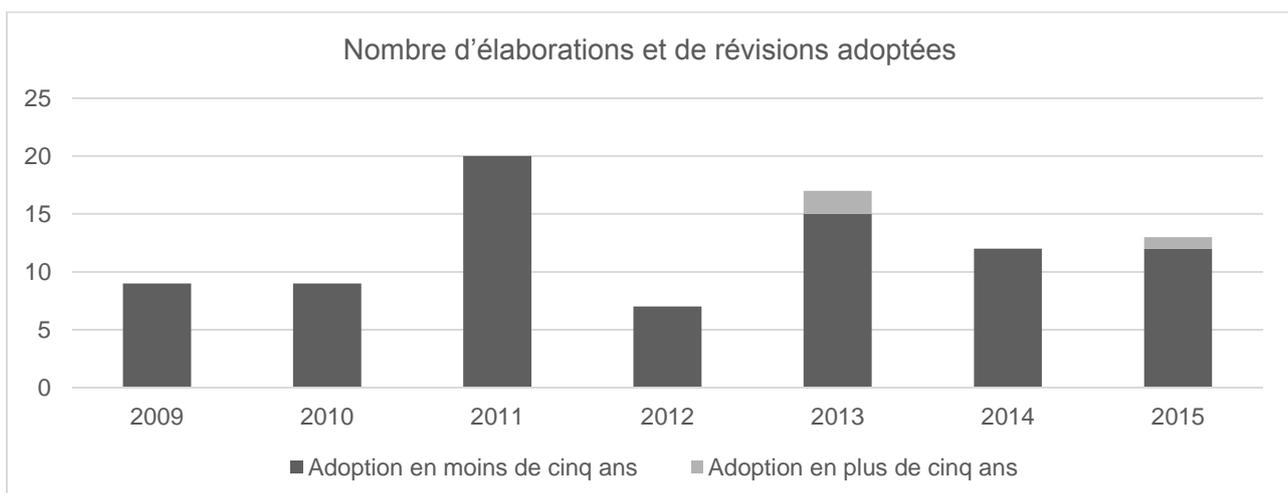
Les années d'approbation en tant que nouvelle tâche et d'adoption finale ont été recueillies dans les rapports de chaque numéro de travail, et l'intervalle entre ces dates a été calculé. Il est arrivé qu'une nouvelle tâche soit subdivisée en plusieurs travaux au cours de l'élaboration ou de la révision, et corresponde alors à différentes années d'adoption. Lorsque la nouvelle tâche a donné lieu à l'élaboration de deux normes entièrement différentes, ces dernières ont été considérées comme deux travaux distincts (N07-2011).

Conclusion:

Pendant la période 2004-2015, un total de 171 nouvelles tâches ont été approuvées et ont reçu un numéro de travail. Sur ce total, 16 ont été exclues de l'analyse (pour les raisons énoncées précédemment). Une de ces tâches a été subdivisée en deux (N07-2011). Quarante-sept travaux étaient encore débattus au sein des comités compétents. Au total, la durée de 109 élaborations et révisions a été calculée.

Le graphique ci-dessous présente le nombre d'élaborations et de révisions adoptées entre 2009 et 2015 (le Codex a commencé à attribuer des numéros de travail à partir de 2004, si bien que tous les travaux adoptés en 2009 ont été, par définition, élaborés en moins de cinq ans). Il précise aussi le nombre d'élaborations et de révisions dont l'adoption finale a requis moins de cinq ans ou plus, respectivement.

D'après cette étude, il a fallu en moyenne 2,69 années pour achever une norme. Seules trois tâches ont nécessité plus de cinq ans pour être terminées. Autrement dit, 97 pour cent des travaux ont été menés à bien en moins de cinq ans.



**Activité 4.1.5**

Tous les comités du Codex s'efforcent de réunir les groupes de travail physiques en marge des réunions des comités, à moins qu'il en soit décidé autrement pour des motifs précis.

## RAPPORT RELATIF AUX PREMIERS RÉSULTATS DE LA STRATÉGIE DE COMMUNICATION DU CODEX

La stratégie de communication du Codex est cohérente avec les mandats de ses organisations mères ainsi qu'avec les objectifs stratégiques et les objectifs du Codex. En particulier, la stratégie est ancrée sur les objectifs stratégiques suivants:

- Objectif stratégique 2 du Codex – Veiller à l'application des principes de l'analyse des risques dans l'élaboration des normes du Codex (notamment 2.1.4 - «Communiquer les recommandations en matière de gestion des risques à toutes les parties concernées»);
- Objectif stratégique 3 du Codex – Faciliter la participation effective de tous les membres du Codex;
- Objectif stratégique 4 du Codex – Mettre en œuvre des systèmes et des pratiques de gestion des tâches efficaces et efficaces.

En attente de l'adoption officielle de la stratégie de communication par la Commission du Codex Alimentarius, le Secrétariat du Codex en a commencé la mise en œuvre en se cadrant sur les objectifs et les activités liés à la communication qui ont été présentés au Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius lors de sa soixante-dixième session<sup>11</sup>. Ces objectifs et activités sont énumérés ci-après, accompagnés d'informations sur l'état d'avancement de leur mise en œuvre.

### **Objectif 1**

*Établir des voies de communication claires et transparentes (internes et externes) avec le Secrétariat du Codex.*

Activités:

1. Mettre en œuvre au Secrétariat les politiques et les plateformes<sup>12</sup> relatives à la gestion des documents, à leur flux de production et à leur distribution, qui permettent d'améliorer la collaboration et l'efficacité au sein du Secrétariat et de communiquer plus rapidement des informations aux parties prenantes.
2. Remanier et réorganiser le site web [codexalimentarius.org](http://codexalimentarius.org) afin d'offrir une gamme appropriée de contenus qui soit en prise sur les besoins des principaux publics du Codex (et qui tienne compte des ressources disponibles au sein du Secrétariat pour produire le contenu).
3. Publier régulièrement des points d'actualité.
4. Fournir des outils et des techniques et renforcer les capacités afin d'aider les fonctionnaires chargés des normes alimentaires à transmettre systématiquement les messages clés du Codex chaque fois qu'ils en ont l'occasion lorsqu'ils dialoguent avec les parties prenantes<sup>13</sup>.
5. Lancer un essai de médias sociaux avec Twitter et LinkedIn.

## **RAPPORT DE SITUATION**

Le site web du Codex est désormais associé à un flux de gestion des documents plus efficace, plus fiable et plus flexible. Le système, qui est le plus avancé au sein de la FAO, limite les risques d'erreurs humaines, de reproduction et de piratage.

Le site web est aux mains d'un personnel travaillant de manière coordonnée pour assurer la mise à jour régulière du site. Le changement de domaine a été effectué et le Codex est désormais dépendant du site [www.fao.org](http://www.fao.org). Il est prévu de présenter le site web remanié à la Commission du Codex Alimentarius à sa trente-neuvième session.

Cinquante articles de presse hebdomadaires ont été publiés depuis la trente-huitième session de la Commission du Codex Alimentarius et près de 3 000 tweets ont été envoyés aux abonnés toujours plus nombreux (2 100 au moment de la publication du présent document).

Le Codex a maintenant établi des liens réguliers et fructueux avec les unités pertinentes de la FAO et de l'OMS en vue d'exploiter au mieux les connaissances disponibles dans ces organisations et l'audience importante des organisations mères sur les médias sociaux.

### **Objectif 2**

*Faire en sorte que les membres du Codex reçoivent des communications régulières, cohérentes, fiables, pertinentes et utilisables pour améliorer leurs connaissances, renforcer leurs capacités et promouvoir leur participation active aux travaux relatifs à l'établissement de normes internationales.*

---

<sup>11</sup> [ftp://ftp.fao.org/codex/meetings/CAC/cac38/cac38\\_22f.pdf](http://ftp.fao.org/codex/meetings/CAC/cac38/cac38_22f.pdf)

<sup>12</sup> À l'aide de Microsoft Sharepoint, de forums de discussion et d'un système en ligne de communication des observations.

<sup>13</sup> La participation aux réunions sera planifiée de manière plus stratégique afin de faire intervenir tous les fonctionnaires de haut niveau du Secrétariat du Codex et de faire en sorte que chaque intervention (spontanée ou préétablie avec le responsable de la communication du Secrétariat) fasse l'objet d'au moins un paragraphe dans le rapport de réunion.

**Activités:**

1. Fournir aux points de contact du Codex les produits et les outils de communication et d'appui nécessaires expliquant le travail du Codex, afin de leur donner les moyens de dialoguer avec les parties prenantes dans le pays.
2. Assurer une communication régulière avec les points de contact du Codex, afin qu'ils reçoivent une information correcte (par exemple, des rapports et des informations accessibles et utilisables dans la langue qui convient).
3. Mettre en œuvre des systèmes en ligne (sites web régionaux, listes de diffusion, canaux de distribution de documents, systèmes d'inscription, forums de discussion de groupes de travail électronique, etc.) qui soient simples, fiables et faciles à utiliser.
4. Fournir des outils et renforcer les capacités en liaison avec la FAO et l'OMS<sup>14</sup>, notamment au moyen de cours d'apprentissage en ligne destinés aux points de contact du Codex et aux parties prenantes nationales, afin de montrer comment les normes sont établies et comment (par exemple) faire remonter du niveau national des propositions d'activités en vue de leur présentation officielle à un comité du Codex<sup>15</sup>.

**RAPPORT DE SITUATION**

Le Secrétariat est dans les temps s'agissant d'atteindre la série de cibles établies par la Commission du Codex Alimentarius à sa quarantième session.

Jusqu'à maintenant, cinq comités du Codex ont créé huit groupes de travail sur la plateforme pilote qui a été établie à l'intention des groupes de travail électroniques et qui est aussi utilisée pour communiquer avec des groupes appartenant à la communauté du Codex, notamment les présidents des comités du Codex, les secrétariats hôtes et l'actuel Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius. À la fin de la phase pilote qui durera un an et qui s'achèvera en octobre 2016 avec la vingt-troisième réunion du Comité sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments, le Secrétariat conduira une enquête auprès des usagers et décidera de l'utilisation de la technologie à l'avenir.

Une première édition (limitée) de la quatrième version de la brochure intitulée Comprendre le Codex Alimentarius sera disponible (en anglais) à la trente-neuvième session de la Commission du Codex Alimentarius. Elle sera accompagnée d'une série de vidéos<sup>16</sup> de courte durée sur les aspects essentiels du Codex tels que le secteur d'activité, les observateurs, le commerce, les comités régionaux de coordination et le Fonds fiduciaire du Codex. Les deux produits seront distribués dans au moins trois langues à tous les points de contact du Codex, après la tenue de la trente-neuvième session de la Commission du Codex Alimentarius. Les prochaines réunions des comités régionaux de coordination bénéficieront aussi de la mise à disposition de ces produits de communication ainsi que de la création de leur propre page web sur le site web du Codex.

Des pourparlers sont en cours avec le service des Archives de la FAO et le Bureau de la communication de l'Organisation pour étoffer l'offre en ligne de publications du Codex. Ce point est particulièrement important s'agissant des normes et autres textes du Codex. Les versions de ces documents accessibles sur le site web du Codex sont toujours les plus récentes, mais le passage du temps, la modification des politiques et des technologies et la puissance des moteurs de recherche font que des versions obsolètes des textes restent disponibles en ligne. Dans le même ordre d'idée, d'anciens documents du Codex (notamment des documents de travail) qui n'ont pas encore été numérisés seront téléchargés et mis en ligne dans des archives numériques.

**Objectif 3**

*Permettre aux présidents des comités du Codex et aux gouvernements hôtes du Codex de recevoir des indications pertinentes et utilisables afin d'améliorer leurs connaissances, de contribuer à rationaliser et harmoniser les modes de fonctionnement des comités et d'aider ceux-ci à jouer un rôle fructueux dans les travaux relatifs à l'établissement de normes internationales.*

**Activités:**

1. Mener une enquête auprès des présidents des comités du Codex et des gouvernements hôtes du Codex pour déterminer les principaux domaines de renforcement des capacités et les possibilités d'harmonisation.
2. Offrir des possibilités de renforcement des capacités notamment dans le cadre de l'atelier résidentiel annuel des présidents du Codex.
3. Organiser des réunions de représentants des gouvernements hôtes du Codex pour examiner les questions d'intérêt commun en vue d'accroître l'efficacité opérationnelle des réunions.

**RAPPORT DE SITUATION**

Aucune enquête exhaustive n'a encore été menée.

---

<sup>14</sup> En collaboration également avec le Fonds fiduciaire du Codex.

<sup>15</sup> La remise d'un «diplôme Codex» à ceux qui achèvent la formation pourrait renforcer l'intérêt de l'initiative et contribuer à améliorer les compétences des membres et leur participation aux travaux du Codex.

<sup>16</sup> <https://www.youtube.com/playlist?list=PLcFASiXODBFcWpMOfSo6iXOYtw3WgSsT>

Un week-end de formation a été organisé près de Paris, du 15 au 17 avril, après la trentième réunion du Comité du Codex sur les principes généraux. Y ont participé 12 présidents et vice-présidents ainsi que trois assistants de président et quatre coordonnateurs régionaux. La session a été organisée en collaboration avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) et a porté sur les compétences nécessaires pour présider des réunions internationales du Codex. Il est ressorti du week-end de formation que, en partageant leur expérience, les anciens présidents et les présidents actifs pouvaient apporter une précieuse contribution, s'agissant d'aider les nouveaux présidents et les présidents en formation à se préparer à bien remplir leurs fonctions.

Le Secrétariat du Codex a tenu une réunion particulièrement fructueuse avec le Secrétariat hôte canadien à Rome avant la tenue de la quarante-troisième réunion du Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires, et ce type de planification et de communication constitue un modèle à imiter quand les moyens logistiques et les ressources disponibles le permettent. Les échanges entre membres du personnel qui ont lieu entre les Pays-Bas, l'Allemagne et le Secrétariat du Codex au niveau très opérationnel du Secrétariat, sont tout aussi utiles.

#### **Objectif 4**

*Aider les organisations mères, la FAO et l'OMS, à mener des activités de sensibilisation et de communication efficaces auprès des États membres sur les questions intéressant le Codex et les activités apparentées*

Activités:

1. Analyser la visibilité du Codex et des activités apparentées menées par la FAO et l'OMS dans les organes directeurs de la FAO et de l'OMS et rechercher les moyens d'améliorer ou de maintenir le niveau de visibilité.
2. Élaborer du matériel de communication de haut niveau pour établir des liens entre, d'une part, les objectifs de développement durable et les divers engagements politiques pertinents de haut niveau et, d'autre part, le mandat du Codex.

#### **RAPPORT DE SITUATION**

Depuis la tenue de la trente-huitième session de la Commission du Codex Alimentarius, de hauts fonctionnaires se sont réunis avec plusieurs États membres pour examiner des questions intéressant le Codex.

Les publications telles que le livre anniversaire de la FAO, «70 ans de la FAO<sup>17</sup>», dans lequel le Codex est mentionné comme étant l'un des fleurons de l'Organisation favorisent la visibilité.

La visibilité est également améliorée à l'intérieur de la FAO du fait de la participation plus active à des activités et initiatives de communication dans toute l'Organisation. Il peut s'agir de participer à des manifestations majeures, telles que la session du Comité de l'agriculture – un organe directeur de la FAO.

Après la publication de la brochure «Comprendre le Codex Alimentarius», les activités qui seront menées en 2016-2017 en collaboration avec le Fonds fiduciaire du Codex et les organisations mères porteront aussi sur le matériel de haut niveau mettant en relief les contributions du Codex à la réalisation des objectifs de développement durable des Nations Unies.

#### **Objectif 5**

*Encourager les observateurs à appuyer la collaboration et la coopération pour l'élaboration des normes du Codex*

Activités:

1. Examiner le degré de participation de tous les observateurs auprès du Codex sur la base de leurs rapports et autres informations pertinentes, conformément aux dispositions en vigueur du Manuel de procédure, et analyser les différents liens de coopération pour identifier ceux qui sont forts, faibles ou inexistantes.
2. Continuer de collaborer étroitement avec les organisations intergouvernementales pertinentes et chercher à participer aux principales réunions relatives aux activités d'établissement de normes.
3. Assurer la visibilité du Codex dans le cadre du dialogue mené avec les organisations de consommateurs et les organisations du secteur alimentaire et dans le cadre de toute autre plateforme de collaboration, grâce à une participation active aux réunions et aux séminaires.
4. Lancer et promouvoir des manifestations (séminaires, présentations, discours-programmes) en liaison avec la FAO et l'OMS sur des thèmes qui mettent en lumière le travail du Codex<sup>18</sup>.

#### **RAPPORT DE SITUATION**

L'activité relative au statut d'observateur au Codex est arrivée à son terme. Quarante-sept observateurs ont été contactés aux fins de la vérification de leur statut auprès du Codex. Sept organisations non gouvernementales (ONG) ont présenté des éléments démontrant qu'elles remplissaient les critères; 19 ONG n'ont pas satisfait aux conditions énoncées à la

---

<sup>17</sup> <http://www.fao.org/documents/card/fr/c/bf20aa61-e852-4a49-9492-d2fde8d42854/>

<sup>18</sup> En faisant connaître qui il est et ce qu'il fait, le Codex établira sa réputation, mobilisera des ressources et montrera comment il se rattache aux autres divisions et secteurs de l'Organisation.

Section VII du Paragraphe 6 des Principes; deux ONG ont fait savoir qu'elles ne souhaitent plus assister aux réunions du Codex en qualité d'observateur; 11 ONG ont répondu avant la date limite (et une après cette date) pour manifester leur intérêt à l'égard des travaux du Codex Alimentarius et demander à conserver leur statut d'observateur.

Le Codex a continué de collaborer activement avec des organisations telles que l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et l'Organisation internationale de normalisation (ISO) en planifiant des initiatives et des projets conjoints pour la période 2016-2017, notamment la production avec l'OMC d'une publication sur la sécurité sanitaire des aliments et les normes alimentaires dans le contexte de l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (Accord SPS) et de l'Accord sur les obstacles techniques au commerce (Accord OTC).